



Déclaration portant sur la francophonie canadienne entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Nous saisissons ce moment historique du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017, pour reconnaître :

- ♦ le rôle clé qu'ont joué les Acadiens et les francophones dans la fondation et la construction du Canada d'aujourd'hui et leur importance pour le Canada de demain;
- ♦ que la francophonie est l'une des caractéristiques fondamentales de l'identité canadienne.

Nous nous engageons à travailler, de concert avec les autres gouvernements au Canada, à la promotion, à la protection, à la pérennité et à la vitalité du fait français.

Le Canada s'est bâti sur les principes de cohabitation, de dualité linguistique et de diversité. La présence de francophones partout au pays, ainsi que la reconnaissance que le Québec est le foyer principal de la langue française au Canada et que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni, sont un reflet éloquent de la contribution fondamentale du fait français à la réalité canadienne.

Les peuples québécois et acadien ainsi que les communautés francophones présentes à travers le pays constituent les fondements de la francophonie canadienne. Les francophiles et les nouveaux arrivants viennent aussi enrichir et agrandir la francophonie canadienne, la rendant ainsi plus diversifiée et inclusive.

En tant que seul État francophone en Amérique du Nord, le Québec se reconnaît une responsabilité historique et particulière à l'égard des communautés francophones et acadiennes et entend continuer à exercer un leadership rassembleur, de concert avec les autres provinces et les territoires, afin d'appuyer leur épanouissement.

La Nouvelle-Écosse connaît une population acadienne et francophone depuis le XVII^e siècle. Elle est l'une des quatre provinces qui se sont unifiées pour créer le Dominion du Canada en 1867. La Nouvelle-Écosse entend bien promouvoir le développement de sa communauté acadienne et francophone et elle tient à sauvegarder, dans l'intérêt des générations à venir, la langue française, source d'enrichissement de la vie dans cette province. La Nouvelle-Écosse s'est engagée à favoriser la préservation et l'essor de sa communauté acadienne et francophone en adoptant la *Loi sur les services en français* en 2004 et son règlement d'application en 2006.

Par conséquent, les gouvernements reconnaissent qu'ils ont un rôle important à jouer à cet égard ainsi qu'envers leur communauté francophone, puisque la francophonie est un héritage précieux à préserver et une richesse à partager et à exploiter.

Considérant l'importance de l'engagement et du leadership gouvernemental en matière de francophonie canadienne, particulièrement à l'approche du 150^e anniversaire de la Confédération en 2017, tout en tenant compte des différentes réalités provinciales et territoriales et dans un esprit de solidarité et d'ouverture et en vertu de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière de francophonie, nous nous engageons à travailler conjointement et étroitement en matière de francophonie canadienne, notamment :

- ♦ en faisant la promotion de la langue française et de la francophonie canadienne en tant que valeur identitaire du Canada et force à exploiter, notamment par la présence d'un radiodiffuseur national reflétant la réalité des régions et contribuant ainsi à leur rayonnement;
- ♦ en posant des gestes concrets dans le but d'assurer le maintien du poids démographique des francophones partout au Canada, notamment au moyen de l'immigration francophone;
- ♦ en encourageant l'offre active de services en français afin d'accroître l'espace francophone au pays, notamment quant à l'accès aux écoles de langue française et aux services de santé en français;
- ♦ en accroissant la coopération intergouvernementale par le dialogue et la collaboration entre nos gouvernements, notamment en favorisant les échanges entre les jeunes Acadiens, francophones et francophiles de la Nouvelle-Écosse et les jeunes Québécois, afin d'appuyer des initiatives répondant aux besoins des communautés francophones et ayant des effets significatifs sur leur vitalité et leur développement.

Que la présente Déclaration portant sur la francophonie canadienne entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, signée Halifax en ce 20^e jour de décembre 2016, constitue un soutien indéfectible et soit un gage d'avenir pour la vitalité et la pérennité de la francophonie au Canada.

original signé par :

Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie
canadienne

original signé par :

Michel P. Samson
Ministre des Affaires acadiennes